

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/200 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Dans le cadre du soutien aux associations en matière de garde du jeune enfant, la communauté de communes apporte une aide de 2500 € par places d'accueil. Il est proposé de reconduire le même montant par places pour 2024. L'association Triévoise ayant augmenté sa capacité d'accueil de 3 places sur le site de Clelles, celle-ci se voit augmenter sa subvention de 7 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De fixer**, préalablement au vote du budget 2024, la participation 2024 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des multi-accueils :
 - **Pour l'association triévoise pour la garde du jeune enfant**-multi-accueils de Mens et de Clelles :
 - Subvention de 55 000 € pour l'année 2024 pour la structure de Mens (22 places)
 - Subvention de 37 500 € pour l'année 2024 pour la structure de Clelles (15 places)
 - **Pour l'association SOS Récré** – multi-accueil le P'tit jou et halte-garderie itinérante La P'tite Récré :
 - Subvention de 85 000 € pour l'année 2024 (34 places)
 - **Pour l'association Les Mistoufflets**- multi accueil de Gresse en Vercors :
 - Subvention de 25 000 € pour l'année 2024 (10 places).
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2024 avec les associations gestionnaires des multi-accueils du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE**, préalablement au vote du budget 2024, la participation 2024 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 038-200030658-20231211-2023_200-DE



- multi-accueils telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2024 avec les associations gestionnaires des multi-accueils du territoire et à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JF'.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 et de sa publication le 23/12/23